

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

Festival Théâtre Les Translatines

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009
Festival Théâtre les Translatines
Maison des Associations - 11 chemin Glain - 64100 Bayonne
Ce rapport contient 7 pages
MB-101-174

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Festival Théâtre Les Translatines

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Maison des Associations -11 chemin de Glain - 64100 Bayonne

Siret : 32834916200052

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Festival Théâtre Les Translatines, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

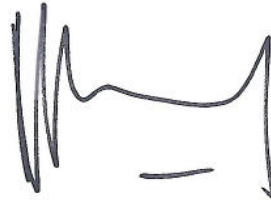
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Pau, le 16 mars 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes on the left, followed by a series of connected loops and a horizontal line at the bottom.

Maurice Birade
Commissaire aux Comptes

BILAN			
I - ACTIF			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions, Brevets Solde au 31/12/2009 Sans changement.			762.25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Matériel de bureau et informatique Solde au 31/12/2009		533.57	
Amortissements au 31/12/2009 Sans changement.		-533.57	
			0.00
			762.25
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Titre de Participation Solde au 31/12/2009 Sans changement.			152.45
AUTRES CREANCES			
Trop versé (Assedic-Garp)		492.35	
TVA à régulariser		99.90	
TVA déductible sur biens et services		1407.99	
Crédit de TVA Décembre 2009		9702.00	
Produits à recevoir :			
Participation Vente 15 %	243.09		
Co production Scene Nationale	2369.67		
Solde Conseil Régional 2009	3917.73		
Onda - 2009	9573.46	16103.95	
Charges constatées d'avance		511.51	
			28317.70
DISPONIBILITES			
SICAV Eficoop au 31 décembre 2009		25246.00	
Solde Comptable Banque Française Crédit Coopératif au 31/12/2009		4059.90	
Solde Caisse au 31/12/2009		790.33	
			30096.23
TOTAL DE L'ACTIF			59328.63

BILAN		
II - PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Report à nouveau débiteur	0.00	
Bénéfice de l'Exercice	1369.49	
		1369.49
FOURNISSEURS		
Collectivités services	5.41	
Théâtre des Chimères	60.60	
SACD	5965.56	
JM et JM	401.17	
Forfait Téléphone Pierre (2006 sans changement)	122.00	
Loc.Mach.Affranchir Neopost	611.77	
DVP	6054.57	
Goudie	1.75	
La Boîte Noire	690.57	
		13913.40
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
TVA Collectée 19,6 %	1065.21	
Retenue à la source	21.79	
Solde 2008	13.90	
Garp	415.00	
Audiens 4e T 2009	4278.00	
Audiens Prevoy. 4e T 2009	61.00	
URSSAF	14275.00	
Congés Spectacle	4942.00	
FNAST 4e T 2009	507.00	
FCAP 4e T 2009	101.00	
CMB 2009	115.91	
AFDAS 2009	1078.83	
Taxe apprentissage 2009	335.07	
		27209.71
CHARGES A PAYER		
Loyer Maison des Associations	9276.40	
Honoraires CAC	1200.00	
Honoraires EC - GEEC	3300.00	
Téléphone 11 et 12/2009	44.10	
Taxe parafiscale Festival	536.07	
Timbres 12/2009	39.38	
SACD	1179.76	
Provision SACD	1260.32	
		16836.03
TOTAL DU PASSIF		59328.63

COMPTE DE RESULTAT		
Les produits d'exploitation représentent un total de 391 917,41 € qui se détaillent ainsi :		
CLASSE 70 : VENTES		
Recettes Spectacles HT	34388.79	
Coproducteurs	4739.34	
Autres produits	1570.69	
		40698.82
CLASSE 74 : SUBVENTIONS		
Ville Boucau		979.43
Ville de Bayonne		73995.03
Ministère Culture		29382.95
Conseil Général Pyrénées Atlantiques		29862.88
Conseil Régional Aquitaine		39177.28
ONDA		9573.46
Ville d'Anglet		7835.46
Subventions affectées		91862.47
		282668.96
Total des Subventions HT		
CLASSE 75 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
Scène Nationale		12050.00
Ville d'Anglet		1385.00
Ville de Biarritz		12859.00
STAB		1307.00
Comité Départemental Tour		979.27
Ville de Bayonne		29515.35
Musée Basque		368.00
Exposition Musée Bonnat		9832.48
Autres produits Gestion		0.54
		68296.64
CLASSE 76 : PRODUITS FINANCIERS		
Revenus produits placements		181.05
		181.05
CLASSE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Bonification Congés Spectacles		28.00
Retenue à la Source		22.36
FNAS		0.63
Divers		2.31
		53.30
CLASSE 79 : TRANSFERTS DE CHARGES		
Récépissés AR		18.64
		18.64
TOTAL DES PRODUITS		391917.41

Festival Théâtre les Translatines
Exercice clos le 31 décembre 2009

Les charges d'exploitation s'élèvent à 390 547,92 Euros et sont constituées par les rubriques suivantes :		
ACHATS SPECTACLES		
Spectacles en salle	126597.25	
Spectacles musicaux	13758.65	
Conférence	2047.22	
Exposition	3133.94	
Surtitrage	3100.00	
SACD/SACEM	9587.00	
		158224.06
FRAIS TECHNIQUES		
Personnel Technique	22502.10	
Prestations techniques	15134.30	
Frais de déplacements	422.74	
Location matériel	21442.83	
Frais de Régie	297.23	
		59799.20
COMMUNICATION		
Publicité	14774.83	
Frais d'affichage	775.72	
Chargée de Communication	2389.17	
Attachée de presse	8873.56	
Photographe	1540.00	
		28353.28
FRAIS DE BUREAU		
		11039.19
MISSION ET RECEPTION		
		4282.76
LOCATION SALLE ET MATERIEL		
		9276.40
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
		4432.10
REPAS ET HEBERGEMENTS (Organisations)		
		5134.05
ASSURANCE		
		2125.21
FRAIS DIVERS (Eau, entretiens, énergie, etc)		
		1271.30
LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT		
		829.38
PERSONNEL SPECIFIQUE		
		37471.84
CHARGES DIVERSES		
		0.08
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Divers 2008	12.97	
		12.97
CHARGES INDUITES (à comparer aux contributions volontaires)		
Scène Nationale	8480.00	
Ville d'Anglet	1385.00	
STAB	1307.00	
Ville de Boucau	3570.00	
Ville Bayonne	29883.35	
Ville Biarritz	12859.00	
CDDT	979.27	
Musée Bonnat	9832.48	
		68296.10
TOTAL DES CHARGES		390547.92
Il en résulte un excédent pour l'exercice 2009 de		1369.49